

LA TRANSITION JUSTE AU QUÉBEC



Guide
Argumentaire
25 mars 2022

Rédaction : Patrick Rondeau et Wilfried Cordeau
Relecture et mise en page : Mouna Kamel et Leila Mc Donald
Impression : service de l'imprimerie de la FTQ

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal — 1^e trimestre 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-414-2

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	7
2. Présentation de la FTQ.....	8
3. Contexte.....	10
Rôle des syndicats dans la transition juste.....	10
La source du problème: les GES.....	10
Impact des changements climatiques.....	11
4. Des cibles et des plans.....	13
Une transition énergétique inévitable.....	14
5. La transition juste.....	15
Une transition préventive, réparatrice ou transformative?.....	18
Résumé des recommandations du rapport « une transition juste et équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes».....	19
6. La FTQ et ses membres.....	21
Groupes environnementaux.....	23
Les investisseurs.....	24
Les gouvernements.....	25
7. La transition juste - un plan et une méthode	29
En milieu de travail.....	29
Une nouvelle économie selon le principe d'une transition juste transformative.....	31
8. Rôle de la FTQ.....	31
La FTQ est là pour vous accompagner!.....	31



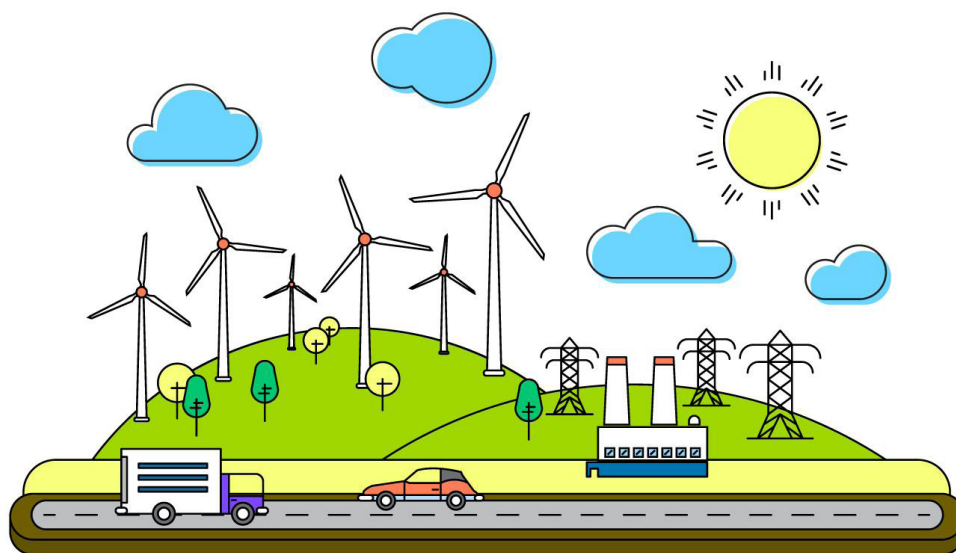
1. Introduction

Les changements climatiques mettent les écosystèmes et les sociétés sous pression. Leur intensité pousse les sociétés à consacrer des ressources de plus en plus importantes à des mesures d'adaptation et de réparation pour faire face à leurs effets dévastateurs. En amont de ces derniers, la lutte contre le réchauffement climatique exige de repenser les modes de transport, d'échange, de construction, de production, de consommation et de revoir les fondements de l'aménagement du territoire qui contribuent à plusieurs égards au dérèglement climatique.

Consciente de l'urgence climatique, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) milite et revendique depuis plusieurs années une économie à la fois plus juste sur le plan social et plus responsable sur le plan environnemental. Pour arriver à cette nouvelle économie, la centrale mise sur une transition énergétique juste par laquelle notre modèle économique actuel permettrait la décarbonation des milieux de travail et l'élimination de sa dépendance envers des sources d'énergies polluantes

et se restructurerait autour d'énergies renouvelables et de carboneutres moins énergivores. Pour être viable et durable, cette transition ne devrait laisser personne ni aucune communauté de côté, et devrait être source d'une nouvelle prospérité pour tous. C'est pourquoi la FTQ soutient l'avènement d'une « transition juste », et s'active pour porter cette vision et la faire partager par les gouvernants, les entreprises et les autres organisations de la société civile.

Ce guide présente une synthèse de la réflexion et de la démarche entreprises par la FTQ en faveur d'une transition juste. Il propose également des pistes d'action aux travailleurs et travailleuses qui désireraient entreprendre dans leur milieu de travail un projet de transition énergétique juste.



2. Présentation de la FTQ



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

Fondée en 1957, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) compte 600 000 membres issus de toutes les régions et de tous les secteurs d'activité économique, ce qui en fait la plus grande centrale syndicale québécoise. Ses membres œuvrent dans les industries parmi les plus intenses en carbone, telles que les cimenteries, les alumineries, les pâtes et papiers, les aciéries, les transports, l'agroalimentaire, les mines, etc. Plusieurs d'entre eux travaillent directement dans le secteur de l'énergie, que ce soit pour l'hydroélectricité, le pétrole ou le gaz naturel.

Depuis plusieurs années, la FTQ participe au débat public et contribue à la réflexion sur la lutte contre les changements climatiques, sur les enjeux énergétiques et sur la place des hydrocarbures dans une économie en transition. En 2013, faisant écho à un colloque national sur les ressources naturelles et la politique énergétique (2012), le 30e Congrès de la FTQ adoptait une Déclaration de politique sur l'énergie et ouvrait un chantier de réflexion sur les changements climatiques.

Au printemps 2016, une tournée de toutes les régions du Québec a permis à la centrale de mener une réflexion de fond sur les tenants et aboutissants de la transition énergétique, et sur les impacts et préoccupations que celle-ci fait naître chez ses membres. En décembre suivant, le 31e Congrès adoptait ainsi une seconde déclaration de politique pour inscrire l'action et le discours de la FTQ dans le sens de la « transition juste », inspirée de la définition adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2015.

Pour relever le défi climatique, la FTQ est convaincue de la nécessité d'effectuer une transition vers des énergies propres et renouvelables, ainsi que vers une économie verte. De l'avis de la centrale, les autorités responsables de cette transition doivent s'assurer du respect des droits économiques et sociaux des travailleurs et des travailleuses, de la pérennité et de la viabilité des emplois, et de la durabilité des communautés dans la transition. Pour la FTQ, une véritable stratégie de développement durable doit donc prévoir les mécanismes de dialogue social permettant aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi qu'aux communautés d'être parties prenantes au processus de transition.

Constatant la menace que les changements climatiques font peser sur les communautés, ainsi que sur la qualité et la pérennité des emplois, la FTQ considère donc nécessaire que des mesures ambitieuses soient prises afin d'amortir les impacts négatifs sur l'emploi, les conditions de travail et la transition des travailleurs et travailleuses dans certains secteurs particulièrement exposés à la transition. La transition exige un effort de planification et de concertation de la part des partenaires sociaux, pour permettre aux communautés et aux entreprises de s'adapter et d'absorber le changement le plus harmonieusement possible.

Forte de ces travaux, la FTQ a déployé d'importants efforts, ces dernières années, pour se positionner comme un acteur et un interlocuteur important de la transition juste au Québec, au Canada et sur le plan international. Pour la conseiller sur ces questions, la FTQ s'est dotée d'un comité environnement composé de membres provenant de divers syndicats et secteurs concernés par la transition énergétique. Ainsi, la FTQ est intervenue, notamment par voie de mémoire, dans le débat public entourant la Politique énergétique 2030 et le projet de loi no 106, qui ont mené à la création de Transition énergétique Québec (TEQ), en avril 2017.

Elle a également pris part aux consultations qui ont entouré l'élaboration du premier Plan directeur de ce dernier. La FTQ a, de plus, tissé des liens avec de nombreuses organisations environnementales et s'est jointe au Front commun sur la transition énergétique pour favoriser le rapprochement et le dialogue constructif entre le mouvement écologiste et les préoccupations des travailleurs et des travailleuses.

En plus de multiplier ses représentations auprès de ses partenaires institutionnels, syndicaux et sociaux, la centrale a notamment participé depuis 2015 aux dernières conférences des parties (COP), organisées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC), ainsi qu'à d'autres sessions de l'ONU, notamment le Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre. La FTQ a également agité en tant que porte-parole de la Confédération syndicale internationale à quelque reprise sur l'enjeu de transition juste. L'expertise de la FTQ est de plus en plus reconnue et pave la voie à la transition juste au niveau international.

La FTQ a été à de nombreuses reprises appelée à intervenir au niveau des négociations lors de ces sessions. En tout temps, la FTQ a démontré que la transition juste doit viser la sauvegarde et la création d'emplois, s'assurer que personne n'est laissé derrière, que les communautés auront le support nécessaire et que la transition énergétique ne peut se faire sans les travailleurs et les travailleuses.

En mai 2018, conjointement avec la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), la fondation David Suzuki, Greenpeace, le Fonds de solidarité FTQ et Fondation, la FTQ a convoqué les partenaires de la société civile québécoise et des Premières Nations au Sommet pour une transition énergétique juste. Durant deux jours, environ 300 participants issus des milieux syndicaux, patronaux, municipaux, communautaires, écologiques, scientifiques, de la finance et des communautés autochtones du Québec se sont donné un temps de réflexion et d'échange sur l'état de la transition énergétique au Québec.

Ils ont dégagé un certain nombre de consensus (voir Annexe 1), dont celui d'accroître le dialogue à tous les échelons de la transition (y compris dans les communautés et les entreprises) pour bien la préparer et la mettre en œuvre de manière respectueuse et équitable. Surtout, l'unanimité des participants s'est fait quant à la nécessité que l'État prenne à bras-le-corps la responsabilité de coordonner et de soutenir la transition, de manière cohérente et intégrée, en utilisant tous les leviers stratégiques dont il dispose, dont le soutien financier des partenaires actifs sur le terrain.

En 2019, la FTQ, de concert avec le Fonds de solidarité, a mené une nouvelle tournée régionale, axée sur des objectifs de développement local et régional, pour favoriser l'émergence d'initiatives et d'un leadership syndical dans les communautés et régions autour de la transition énergétique.

3. Contexte

RÔLE DES SYNDICATS DANS LA TRANSITION JUSTE

Que viennent faire les organisations syndicales dans la lutte aux changements climatiques ? Est-ce leur rôle ? Ne devraient-elles pas simplement s'occuper de leurs membres et s'en tenir aux relations de travail ? Ces questions nous sont fréquemment posées. Pourtant, cela devrait être une évidence. Les organisations syndicales doivent s'occuper des changements climatiques puisqu'ils ont un impact direct sur les conditions de travail de leurs membres et sur les conditions de vie de leur communauté.

Dans les faits, le réchauffement climatique est causé par une augmentation accélérée et quantifiable de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Il est vrai d'affirmer que le CO₂ a toujours été présent dans l'atmosphère, mais la quantité provenant de la pollution atmosphérique est en hausse de façon significative. En 2021, le Mauna Loa observatory observait une hausse de près de 50% depuis

l'ère industrielle¹. Maintenant, puisque la pollution atmosphérique est causée par l'activité humaine (travail, transport, bâtiments et énergie) il est juste d'affirmer que nos modes de consommation et de production sont les causes directes du réchauffement climatique. À ce sujet, les syndicats ont la responsabilité d'adresser l'enjeu du travail en mode solution. Par contre, une réduction rapide des GES sans tenir compte des aspects sociaux et économiques, pourraient causer des crises ne permettant plus d'adresser correctement la crise climatique, c'est la principale raison pour laquelle les syndicats ont mis en place le concept de transition juste, visant à répondre à l'urgence climatique tout en s'assurant de ne laisser personne derrière. Soyons clairs, les travailleurs et les travailleuses n'ont pas à subir à eux seuls les impacts de la transition énergétique.

LA SOURCE DU PROBLÈME : LES GES

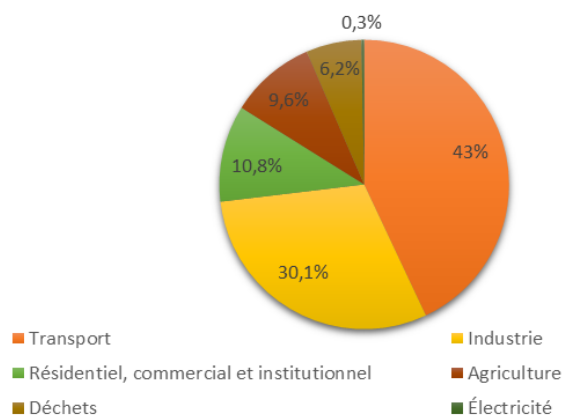
La principale cause des changements climatiques est l'accumulation massive et croissante de gaz inertes dans l'atmosphère terrestre. En captant les rayons du soleil reflétés par la croûte terrestre et en empêchant leur libération dans l'espace, ces gaz accélèrent le réchauffement à la surface du globe, provoquant un effet de serre qui dérégule le climat général de la Terre.

Il est également important de noter que nous parlons de dérèglements climatiques et que cela ne doit pas être confondu avec événements météorologiques. À ce sujet, il n'est pas rare d'entendre que les changements climatiques sont remis en question puisque les hivers

demeurent enneigés ou que des saisons sont froides. De plus, il est évident que des événements météorologiques (inondations, ouragans, feux de forêt, etc.) se produiraient sans dérèglement climatique. La grande différence réside dans le fait que ces événements météorologiques se succèdent plus rapidement et sont extrêmes dans leurs impacts. Cette succession rapide d'événements météorologiques deviendra encore plus importante si nous atteignons une situation d'emballement climatique, notamment causé par le dégel du pergélisol, qui laisserait échapper une quantité importante de CO₂.

¹ Nathalie MAYER, Il y aura bientôt 50 % de plus de CO₂ dans l'atmosphère qu'avant l'ère industrielle, 12 janvier 2021, <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/rechauffement-climatique-il-y-aura-bientot-50-plus-co2-atmosphere-quavant-ere-industrielle-81327/>

Répartition des émissions de GES au Québec, en 2018, par secteur d'activité



Concernant le Québec, les gaz à effet de serre proviennent majoritairement de l'activité économique. Plus précisément, 43 % des GES émis relèvent du transport et 30 % des industries².

En somme, ce que nous échangeons, ce que nous produisons, ce que nous utilisons pour livrer des biens et services ou nous déplacer vers notre lieu de travail ou de consommation contribuent à accroître l'empreinte écologique de notre société. Autrement dit, le défi que nous devons relever n'est pas qu'environnemental : il est également économique !

IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En multipliant les désordres extrêmes et à grande échelle tels que les incendies de forêt, les inondations, l'érosion des berges, les ouragans ou les sécheresses, les changements climatiques contribuent au dérèglement des écosystèmes, accélèrent la disparition d'espèces animales et végétales, appauvrissent la qualité de l'eau et des sols et menacent de plus en plus violemment l'équilibre et l'intégrité des habitants humains.

Selon l'Organisation météorologique mondiale, le nombre d'événements météorologiques extrêmes a multiplié par cinq depuis les 50 dernières années. Les coûts qui y sont associés sont astronomiques, soit 3,6 mille milliards de dollars américains de pertes. Concernant les indemnités versées par les compagnies d'assurance, elles ont doublé toutes les cinq à dix ans³.

² France DELISLE, Vicky LEBLOND, Stéphane NOLET et Julie PARADIS, Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, 2018, p. 7

³ INVESTORS4PARIS, Les meilleurs pratiques carboneutres pour les banques canadiennes, décembre 2021, p. 2, <https://www.investorsforparis.com/wp-content/uploads/2022/01/FR-Investors-for-Paris-report.pdf>

Au Canada, divers scénarios prédisent que les coûts engendrés par les désastres climatiques varieront entre 21 et 43 milliards de dollars par année vers 2050⁴. Ce qui signifie également que le coût des assurances explosera dans les prochaines années. Ces chiffres se confirment pour le Canada, puisqu'en avril 2021, Jérôme Haegeli, économiste en chef de Swiss Re, une multinationale qui assure les compagnies d'assurance, les grandes entreprises et les gouvernements, évaluait que le Canada pourrait perdre 7% de son PIB, ce qui équivaldrait à environ 140 milliards de dollars⁵.

Au-delà de l'économie, les changements climatiques auront également un impact sur la santé.

En 2030, l'Organisation internationale du travail prévoit que les heures de travail perdues à cause du réchauffement climatique et de ses effets seront de l'ordre de 2,2 %, soit l'équivalent de 80 millions d'emplois sur la planète⁶. Pour l'Amérique du Nord, cela représente 390 000 emplois qui seront à risque.

Selon l'ONU, plus de 61 millions de personnes ont été touchées en 2018 par les catastrophes naturelles et 10 000 en sont directement décédées. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la pollution atmosphérique serait responsable de la mort de 6,5 millions de décès chaque année à travers le monde⁷. Une étude publiée dans la revue « Nature Climate Change » le 31 mai 2021 dévoilait que 37% des décès dus à la chaleur sont directement liés aux changements climatiques⁸.

Au Canada, ce sont 14 400 personnes qui sont décédées de façon prématurée en 2017 à cause de la pollution atmosphérique⁹. Pendant l'été 2021, des feux de forêt en Colombie-Britannique ont détruit plus de 850 000 hectares. La ville de Lytton a complètement été détruite par les flammes. 595 personnes sont décédées en Colombie-Britannique à cause de cette chaleur caniculaire.

Il est donc clair que l'activité humaine a un impact sur l'environnement et que les changements climatiques ont un impact sur notre vie. Ils menacent directement notre sécurité, notre santé, notre qualité et notre mode de vie.

4 Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Prospérité climatique, 2011, p. 41

5 Bob WEBER, Le réchauffement climatique coûtera plus cher au Canada que la pandémie, avril 2021, <https://lactualite.com/actualites/le-rechauffement-climatique-couterait-plus-cher-au-canada-que-la-pandemie/>

6 International Labour Office, Working on a warmer planet – The impact of heat stress on labour productivity and decent work, 2019, p. 26

7 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/789758/pollution-atmospherique-cause-deces-monde-aie-agence-energie>

8 Seth BORENSTEIN, Étude: 37 % des décès dus à la chaleur sont attribuables au changement climatique, 31 mai 2021, https://lactualite.com/actualites/etude-37-des-deces-dus-a-la-chaleur-sont-attribuables-au-changement-climatique/?fbclid=IwAR0R-v29KUu6kNOHNCPvJ5P7hi076jSWR7ikiaakARIILZM_tIVwsyhlf4U

9 Helen Mary DOYLE, Climate Change Toolkit for Health Professionals – Climate Change Health Impacts Across Canada, Module 3, 2019, p. 1

4. Des cibles et des plans

Cette situation mondiale a amené 195 États à négocier et conclure en 2015 le plus ambitieux plan de travail jamais imaginé pour lutter contre les changements climatiques : l'Accord de Paris. Cette convention internationale stipule que les États s'engagent à contenir le réchauffement climatique en deçà de 2 °C et feront idéalement les efforts pour le contenir à 1,5 °C. Dans les 10 dernières années, le réchauffement climatique s'est déjà élevé à 1°C, provoquant l'accélération des désordres climatiques que l'on connaît.

Pour atteindre ces cibles, les États se sont engagés à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et à se fixer des cibles intermédiaires pour 2030 :

- » 37,5 % - Québec
- » 40 à 45 % - Canada
- » 50% - États-Unis
- » 55% - Allemagne
- » 76% - Royaume-Uni

En 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat produisait un rapport pour faire état des avancées depuis 2015. Les constats sont alarmants. Loin d'atteindre les cibles que les États se sont fixées, le réchauffement climatique atteindrait 3,4 °C selon les meilleurs scénarios avec les plans actuels. Pour atteindre les cibles de 1,5 et 2 °C, les États devront être plus ambitieux dans leurs plans et atteindre une réduction des émissions de GES de :

- » 45 % d'ici 2030.
- » 100 % d'ici 2050.

À défaut, les scientifiques prévoient un risque élevé et irréversible sur nos écosystèmes, qui sont, sources de vie sur Terre. C'est pour ces raisons que nous parlons d'urgence climatique. Cela signifie que la situation est grave et qu'il est urgent d'agir. Et ce, à tous les échelons.

L'important est d'en discuter ! Il ne faut jamais tenir pour acquis que tout le monde peut expliquer le phénomène des changements climatiques ! Il faut prendre le temps d'expliquer et de sensibiliser.



COP21, Paris — 12 décembre 2015.

L'important est d'en discuter !
Il ne faut jamais tenir pour acquis que tout le monde peut expliquer le phénomène des changements climatiques ! Il faut prendre le temps d'expliquer et de sensibiliser.

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE INÉVITABLE

Pour parer à cette situation alarmante, l'urgence climatique exige une remise en question du modèle économique à tous les niveaux. Les modes de consommation, de production et d'échange des biens et services doivent être revus. Les modes de transport et d'approvisionnement en ressources et en énergie seront particulièrement ciblés par la triple exigence de réduire la dépendance à la combustion d'hydrocarbures (principale source d'émission des GES), d'accroître l'efficacité énergétique (réduire les besoins et pertes d'énergie) et de réduire la production de déchets polluants. Bien sûr, tout ceci demande de revoir nos paradigmes économiques et une réduction à la source rapide. L'économie circulaire et les solutions basées sur la nature deviennent des avenues à envisager rapidement.

C'est pourquoi on parle de « transition énergétique ». Celle-ci exige de passer d'une économie polluante fondée sur le recours massif à des énergies fossiles, à une économie sobre en carbone, fondée sur des énergies renouvelables et des procédés moins énergivores.

Dès lors, de nombreuses entreprises, institutions, communautés et activités seront appelées à se transformer plus ou moins radicalement au cours des prochaines années pour répondre à ces exigences.

Certains secteurs d'activité (ex. : transport, industrie manufacturière, industrie pétrochimique, etc.) devront faire face à des transformations plus importantes que d'autres. Mais toutes les communautés et tous les secteurs seront touchés par les exigences éthiques, politiques ou sociales qui seront appelées à s'accroître au cours des prochaines années.

L'Accord de Paris et les engagements des États du monde ouvrent la voie à une transition énergétique à grande échelle. Celle-ci est donc désormais à la fois inévitable et déjà engagée.

LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES FACENT À L'URGENCE CLIMATIQUE

Devant l'urgence climatique, les travailleurs et les travailleuses font face à un dilemme : résister aux changements dans les milieux de travail ou devenir des acteurs de changement. Mais encore faut-il avoir un plan et le financement adéquat.

Dans tous les cas, les milieux de travail, ainsi que les communautés, seront affectés par les changements climatiques. Ces changements auront un impact économique et un impact social.

Pour la FTQ, mieux vaut être acteur que spectateur de son propre changement.

5. La transition juste



Sommet pour une transition juste, Montréal — 24 mai 2018.

DÉFINITION DE LA TRANSITION JUSTE

Quelle est la différence entre la transition énergétique et la transition juste ? Pour la FTQ, la transition énergétique est inévitable. Comme nous l'avons exprimé précédemment, elle exige/implique une transformation de l'économie et des activités humaines dans une perspective de réduction de leur empreinte environnementale. La transition juste, pour sa part, prend en considération le risque que cette transformation radicale fait peser sur les emplois et les inégalités sociales. Elle exige de planifier la transition en intégrant les travailleurs et les travailleuses, mais également tous ceux et celles qui subiront les impacts des changements climatiques et les transformations qui suivront pour mieux exprimer leurs intérêts, au cœur des discussions et des décisions. Plus inclusive sera la planification, moins injuste sera la transition.

La FTQ s'inspire dans sa conception d'une transition juste des principes directeurs adoptés par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2015¹⁰. Essentiellement, ces principes directeurs s'organisent autour des quatre « piliers » de l'Agenda du travail décent de l'OIT : le dialogue social, la protection sociale, les droits au travail et le droit à l'emploi.

¹⁰ Bureau international du Travail, Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, 2015

Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous

Les principes ci-après devraient guider la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables :

a. Il est essentiel de parvenir à un solide consensus social sur l'objectif de la durabilité et les voies à suivre pour le réaliser. Le dialogue social doit faire partie intégrante du cadre institutionnel régissant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux. Toutes les parties prenantes concernées devraient être consultées dans le cadre d'un processus approprié, permanent et éclairé.

b. Les politiques doivent respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail.

c. Les politiques et les programmes doivent prendre en considération la forte dimension sexospécifique d'un grand nombre de perspectives et de défis environnementaux.

d. Il faut que des politiques cohérentes entre les portefeuilles de l'économie, de l'environnement, des affaires sociales, de l'éducation et de la formation et du travail instaurent un cadre permettant aux entreprises, aux travailleurs, aux investisseurs et aux consommateurs d'adhérer à la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables et inclusives et d'en être des éléments moteurs.

e. Ces politiques cohérentes doivent aussi fournir un cadre de transition juste pour tous, afin de promouvoir la création d'emplois décents plus nombreux, y compris, s'il y a lieu, d'anticiper les incidences sur l'emploi et de favoriser une protection sociale adéquate et pérenne face aux pertes d'emplois et aux licenciements, ainsi que le développement des compétences et le dialogue social, y compris l'exercice effectif du droit de s'organiser et de négocier collectivement.

f. Il n'existe pas de solution unique valable pour tous. Les politiques et les programmes doivent être conçus en fonction de la situation spécifique des pays, notamment de leur stade de développement et des secteurs économiques, et selon le type et la taille des entreprises.

g. Dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable, il est important de favoriser la coopération internationale entre les pays. Dans ce contexte, nous rappelons le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), notamment sa section VI : Moyens de mise en œuvre.

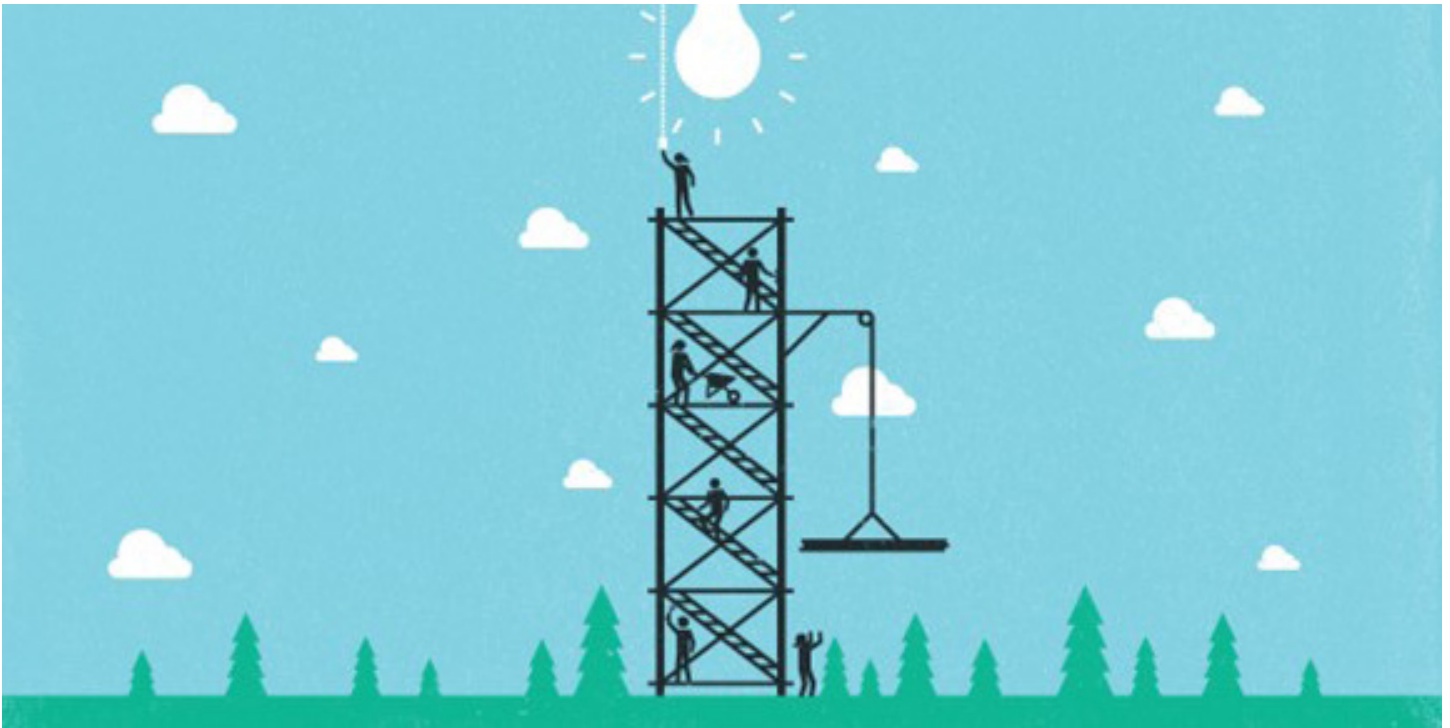
Cela étant dit, la transition juste peut rapidement devenir un paradoxe. C'est-à-dire qu'une transition demande un changement en profondeur. Or, souvent, nous tentons de trouver des solutions concernant les changements climatiques tout en préservant notre façon de travailler, de consommer et de produire. Pourtant, la transition juste demande une réelle transformation de nos milieux de travail et nos milieux de vie.

De plus, les principes directeurs pour une transition juste de l'OIT constituent une base intéressante sur laquelle nous pouvons travailler, mais ils doivent être adaptés à la réalité québécoise. C'est-à-dire, en tenant compte des différents secteurs d'activités économiques et des régions. Chacun a sa spécificité et demande une adaptation particulière. Bref, le concept de transition juste doit être adapté aux différentes réalités. Par exemple, cette transition ne peut se faire de la même façon dans une cimenterie, une compagnie d'aviation ou une université.



Sommet pour une transition juste, Montréal — 24 mai 2018

UNE TRANSITION JUSTE PRÉVENTIVE, RÉPARATRICE OU TRANSFORMATRICE ?



En 2016, à la sortie de la COP22, la ministre de l'Environnement fédérale annonça au monde entier que le Canada allait fermer l'industrie du charbon sur un horizon 2030. Sans plan précis et sans concertation avec les syndicats, cette décision entraîna les premières mises à pied massives en Alberta moins d'un an plus tard. Le gouvernement fédéral, sous la pression du Congrès du travail du Canada et de la FTQ, a décidé d'inclure les organisations syndicales dans son Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes. Dans son rapport final, le groupe de travail constate l'importance d'être à l'écoute des milieux de travail et des communautés et d'accompagner les travailleurs et les travailleuses. Il émet une série de recommandations pour des mesures d'accompagnement des travailleurs et des travailleuses qui sont détaillées dans le rapport final. Ne faisant que très partiellement écho à ces recommandations, le gouvernement fédéral annonçait dans son plan budgétaire 2019-2020 des enveloppes pour soutenir et accompagner les communautés

impactées. Le gouvernement libéral fédéral a même promis une loi sur la transition juste lors de sa campagne électorale de 2019, mais nous attendons toujours et les recommandations du groupe de travail concernant le charbon sont demeurées lettres mortes. Cet exercice de transition juste s'est donc opéré de façon réparatrice, puisque plusieurs communautés étaient déjà plongées dans une crise sociale et économique à la suite des fermetures, lorsque le gouvernement a décidé d'agir. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas avoir appris sa leçon puisqu'en 2021, il annonçait, dans le cadre de la Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, l'interdiction de la production et de la vente de 6 articles en plastique à usage unique d'ici la fin 2021. Et son intention de rendre carboneutre l'industrie du ciment d'ici 2050, sans concertation avec les syndicats et sans plan de transition juste. Il répète donc le même schéma qu'avec l'industrie du charbon : subventionner directement les industries. pour qu'elle s'organisent elles-mêmes une transition qui se veut juste.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT « UNE TRANSITION JUSTE ET ÉQUITABLE POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES TRAVAILLEURS DES CENTRALES AU CHARBON CANADIENNES »

INTÉGRER LES PRINCIPES D'UNE TRANSITION ÉQUITABLE AUX PROCESSUS DE PLANIFICATION, DE LÉGISLATION, DE RÉGLEMENTATION ET DE CONSULTATION POUR ASSURER DES MESURES CONTINUES ET CONCRÈTES, TOUT AU LONG DE L'ÉLIMINATION GRADUELLE DU CHARBON :

1. Élaborer, communiquer, mettre en œuvre, surveiller et évaluer un plan de transition équitable pour l'élimination graduelle du charbon et préparer des rapports publics à ce sujet. Ce plan devrait être parrainé par un ministre responsable de surveiller les progrès et d'en rendre compte.

2. Intégrer les modalités d'une transition équitable à la législation fédérale sur l'environnement et le travail, ainsi qu'aux accords intergouvernementaux pertinents.

3. Créer un fonds de recherche ciblé et à long terme pour l'étude des incidences de l'élimination graduelle du charbon et de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

ASSURER L'EXISTENCE D'UN APPUI À L'ÉCHELLE LOCALE :

5. Créer un programme de prestations de raccordement pour les travailleurs qui prendront leur retraite plus tôt que prévu, en raison de l'abandon graduel du charbon.

TRANSITION DES TRAVAILLEURS VERS UN EMPLOI DURABLE :

6. Dresser un répertoire détaillé et disponible au public renfermant de l'information sur le marché du travail concernant les travailleurs du charbon, comme les profils de compétences, les caractéristiques démographiques, les emplacements, ainsi que les employeurs actuels et potentiels.

7. Créer un programme de financement exhaustif à l'intention des travailleurs qui demeurent sur le marché du travail, qui tient compte de leurs besoins liés à l'ensemble des étapes nécessaires à l'obtention d'un nouvel emploi, y compris le soutien au revenu, les études et le renforcement des compétences, le réemploi et la mobilité.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE DES COLLECTIVITÉS :

8. Définir, prioriser et financer des projets d'infrastructure locale dans les collectivités touchées.

FINANCER LA PLANIFICATION, LA COLLABORATION, LA DIVERSIFICATION ET LA STABILISATION COMMUNAUTAIRES :

9. Mettre sur pied un programme de financement précis, exhaustif, inclusif et souple pour une transition équitable à l'intention des collectivités touchées.

10. Rencontrer en personne les membres des collectivités touchées pour se renseigner sur leurs priorités locales et établir des liens entre eux et les programmes fédéraux qui pourraient appuyer leurs objectifs.

Le Québec n'est pas menacé dans l'immédiat de fermetures massives et rapides à cause des changements climatiques, mais certaines de ses industries œuvrent dans des secteurs qui pourraient, tôt ou tard, être soumis à des exigences rigoureuses en matière environnementale, et des emplois, de même que des communautés, pourraient être à risque. Pensons, notamment, aux secteurs manufacturiers, pétrochimiques, des transports, de l'énergie, de la construction, de la métallurgie, etc., très dépendants des hydrocarbures et grands émetteurs de GES. De plus, les produits et matériaux carboneutres auront une valeur ajoutée très prochainement, notamment avec la mise en place d'ajustement carbone à la frontière du côté de l'Union européenne. Cela s'ajoutera au fardeau compétitif des entreprises québécoises.

L'un des rôles de la FTQ est donc d'accompagner les milieux de travail vers une transition juste préventive visant la sauvegarde et la création d'emplois et des mesures de soutien pour les communautés, le tout visant une diversification de l'économie au niveau global, mais surtout dans toutes les régions du Québec.

MISE EN PLACE D'UNE TRANSITION JUSTE AU QUÉBEC PAR LE DIALOGUE SOCIAL

Pour mettre en place les conditions d'une transition juste (préventive de préférence), la FTQ mise sur l'articulation de réseaux de concertation intersectoriels, autrement dit sur la mobilisation d'acteurs aux intérêts convergents autour de mécanismes et de structures de dialogue social. La concertation doit permettre aux acteurs de démystifier les défis de la transition, de faire connaître leurs intérêts et préoccupations, et de formuler des plans d'action communs au bénéfice de l'ensemble. Pour les travailleurs et les travailleuses, cela signifie décarboniser leur milieu de travail, tout en s'assurant du maintien des emplois, des améliorations des conditions de travail et l'amélioration des conditions de vie des communautés. Cela ne peut se faire que par la mobilisation des

travailleurs et des travailleuses dans leur milieu de travail et au sein de leur communauté.

CIBLER LES OBSTACLES ET IDENTIFIER LES DÉFIS À RELEVER

Pour réussir adéquatement une transition juste, il faut donc être en mesure d'identifier et de pourvoir aux obstacles réels ou potentiels qui peuvent compliquer sa réalisation. Cela nécessite un diagnostic à divers échelons, une prise en compte de plusieurs facteurs tant internes qu'externes au milieu de travail ou au secteur concernés : quelle est la conjoncture sociale et économique, qui sont les alliés, où sont les résistances, etc. ? Cette étape est nécessaire pour pouvoir faire une transition juste préventive et non attendre que les entreprises ferment leur porte ou que les milieux de travail subissent des mises à pied massives.

QU'EST-CE QUE LE DIALOGUE SOCIAL ?

C'est encore une fois à l'OIT que nous devons l'élaboration du concept de dialogue social. Cela signifie la création d'un espace d'échanges entre les États, les organisations syndicales et les employeurs sur la base de la négociation, de la consultation ou de l'échange d'informations.

Pour atteindre efficacement les objectifs de la transition juste, la FTQ croit qu'il faut ajouter les groupes environnementaux, les organisations citoyennes et les investisseurs dans l'équation.

6. La FTQ et ses membres



C'est dans une perspective de transition juste préventive que la FTQ a amorcé un dialogue avec ses propres membres. La FTQ compte plus de 600 000 travailleurs et travailleuses issus de toutes les régions et de tous les secteurs d'activité économique. Ses membres œuvrent dans les industries parmi les plus intenses en carbone, telles que les cimenteries, les alumineries, les pâtes et papiers, les aciéries, les transports, l'agroalimentaire, les mines, etc. Plusieurs d'entre eux travaillent directement dans le secteur de l'énergie, que ce soit pour l'hydroélectricité, le pétrole ou le gaz naturel. La probabilité d'impacts majeurs des changements climatiques sur ces emplois étant réelle, les membres de la FTQ sont directement concernés par l'urgence de mettre en place les conditions d'une transition juste visant la sauvegarde et la création des emplois et la décarbonation de leurs milieux de travail.

Avant d'agir, il faut prendre conscience de la problématique, et oser l'aborder dans toute sa complexité. Pour une organisation comme la FTQ, cela représente donc un défi de taille. Jusqu'en 2014, dans les rangs syndicaux, l'enjeu de l'emploi était systématiquement opposé à celui de l'environnement. Pourtant, la lutte au changement climatique peut être porteuse de développement socio-économique et créatrice d'emplois. Selon le Green Economy Network, 1 million d'emplois pourraient être créés dans la transition énergétique au Canada, dont plus de 200 000 au Québec au cours des 5 prochaines années¹¹. De son côté, Éco Canada publiait un rapport¹² en 2019, prédisant que le secteur de l'efficacité énergétique devrait croître de 8,3% créant ainsi plus de 36 000 emplois dans les années à venir.

11 Green Economy Network, One Million Climate Jobs in Five Years: Green Buildings, Renewable Energy, and Public Transit - Green Economy Network Platform: A Roadmap Toward 203,258 Jobs for Québec, 2017, p. 1; <https://greeneconomynet.ca/wp-content/uploads/2017/05/Quebec-long-EN.pdf>

12 ECO CANADA, L'emploi lié à l'efficacité énergétique au Canada, avril 2019

En revanche, les questions de compétitivité et les accords commerciaux viennent brouiller les cartes. La FTQ est persuadée que le Québec a tous les leviers nécessaires pour devenir un pôle d'excellence d'industries vertes, renversant du fait même la question de la compétitivité pour que le Québec se démarque en devenant un leader en la matière. De plus, la FTQ plaide pour l'établissement d'un ajustement carbone à la frontière.

C'est pour cette raison que la FTQ a effectué, en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ, deux tournées des régions du Québec, en 2016 et 2019, pour discuter des changements climatiques avec ses membres. Ces tournées ont permis de démystifier les enjeux et impacts de la transition énergétique, d'apaiser les craintes et préoccupations des travailleurs et des travailleuses et de miser sur leurs forces et leur enthousiasme pour saisir les opportunités qui s'offrent à leurs secteurs et à leurs communautés.

La tournée de 2016 a également permis de jeter les bases, avec l'apport des membres, d'une déclaration de politique¹³ qui a été adoptée en novembre suivant lors du Congrès triennal de la FTQ.

Prenant clairement position face à l'urgence climatique, la centrale, avec cette déclaration de politique a passé les dernières années à préparer le terrain en ouvrant le dialogue avec ses membres, les groupes environnementaux, les investisseurs, ainsi que plusieurs autres parties prenantes au niveau local et international. Par la suite, elle a planifié comment opérationnaliser la transition juste, en développant une feuille de route. Finalement, elle s'est attaquée à la mise en œuvre en créant des laboratoires de transition juste. Dans cette optique, la FTQ travaille depuis quelques années à la mise en place de leviers et d'outils destinés à favoriser l'appropriation et le renforcement de la capacité d'action, de mobilisation et d'organisation (empowerment) de ses membres dans leurs milieux de travail.

En effet, la FTQ considère que les travailleurs et les travailleuses sont les intervenants de première ligne les plus essentiels dans la transformation de leurs milieux de travail. Étant donné leur expertise à divers niveaux, il est nécessaire qu'ils deviennent acteurs de changements et non spectateurs. Sans eux, la transition juste est impossible !



13 FTQ, Changeons le Québec, pas le climat – Déclaration de politique sur les changements climatiques, 2016; <https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/12/Declaration-politique-climat-FTQ-Congres-2016.pdf>

GROUPE ENVIRONNEMENTAUX

Le deuxième défi de taille pour la FTQ dans le dossier de la transition juste résidait dans l'absence de dialogue et de convergences avec les groupes environnementaux. Encore une fois, l'opposition généralement mise de l'avant entre les enjeux liés à l'emploi et ceux de l'environnement faisait obstacle à la recherche de solutions consensuelles. Des ponts étaient à bâtir.

Lors du Forum social des peuples, en 2014, à Ottawa, une première rencontre a eu lieu entre la FTQ et Greenpeace. Sans dialogue, il aurait été impossible d'avancer. Cela était donc nécessaire.

Le 12 avril 2015, la FTQ et Greenpeace ont organisé le Forum Action Climat. L'objectif était de démystifier les concepts de justice climatique et de transition juste. À la clôture de l'événement, Greenpeace a mis au défi la FTQ de parler plus de justice climatique et cette dernière a mis au défi l'organisation environnementale de tenir compte des emplois et de l'économie dans son discours. Le double pari a été tenu par les deux organisations. Dans les années qui ont suivi, une relation de confiance et de collaboration s'est établie et s'incarne dans de nouveaux partenariats.

Suite à l'adoption de sa déclaration politique en 2016, la FTQ a joint les rangs du Front commun pour la transition énergétique, qui regroupe une soixantaine d'organisations, essentiellement du milieu environnemental. Cette adhésion a permis à la FTQ de porter haut et fort la nécessité d'une transition juste en conjuguant la lutte aux changements climatiques au maintien et à la création d'emplois de qualité. La FTQ est également membre du Réseau Action Climat Canada et du Trade Unions for Energy Democracy. Ajoutant à sa boîte à outils des ressources au niveau canadien et international.

Ce travail avec les organisations environnementales a permis non seulement d'apaiser les tensions entre les divers points de vue, mais a contribué à la mise en place des bases d'une transition juste au Québec. Les organisations environnementales se sont approprié le concept et ont fait valoir l'importance d'une transition juste non seulement pour les travailleurs et les travailleuses, mais aussi pour leurs communautés. De plus, la FTQ bénéficie grandement des connaissances de ces organisations et de l'ouverture vers de nouveaux réseaux aidant à la réalisation de la transition juste.

Cette relation avec les groupes environnementaux a donc permis une meilleure adaptation du concept de transition juste pour le monde du travail, les communautés et la réalité économique du Québec. Étant convenue qu'à toute opposition il faut une proposition, elle débouche sur la formulation d'un message et d'une vision communs d'une transition juste pour le Québec. À cet égard, la FTQ a facilité une table de travail du Front commun pour la transition énergétique (FTCÉ) sur la transition juste. Beaucoup de travail reste à faire pour adapter ce concept aux réalités du Québec. La conclusion des travaux du groupe de travail démontre que le dialogue doit se poursuivre. Un chapitre y est consacré dans la Feuille de route zéro émission nette du FTCÉ¹⁴.

14 FRONT COMMUN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité, novembre 2020, p. 16

LES INVESTISSEURS



Bien que les organisations syndicales et environnementales soient d'accord pour travailler sur la transition juste au Québec, il n'en demeure pas moins qu'en l'absence d'acteurs économiques, la démarche ne peut atteindre sa pleine maturité ni sa pleine portée.

C'est l'optique d'engager le monde des affaires sur la voie d'un dialogue social vers une transition juste que la FTQ a entrepris des travaux avec le Fonds de solidarité FTQ.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE « CHANGEONS LE QUÉBEC, PAS LE CLIMAT »

« Que la FTQ incite le Fonds de solidarité FTQ à s'impliquer directement dans la transition vers une économie faible en carbone et à entamer une réflexion sur ses investissements dans les entreprises exploitant les hydrocarbures. »

La FTQ a donc été invitée à participer au sous-comité investissement du comité pilote du développement durable du Fonds de solidarité FTQ pour soutenir l'institution financière dans ses travaux. De ce fait, en septembre 2017, le Fonds de solidarité FTQ a adopté et rendu public un ambitieux plan de développement durable¹⁵ orienté vers une transition juste. Les points saillants de ce plan sont les suivants :

- » Désinvestissement dans les réserves de charbon thermique ;
- » Fin de l'investissement dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec
- » Mesure du bilan carbone du portefeuille du Fonds de solidarité FTQ visant une réduction ;
- » Intégration de l'indice MSCI World Low Carbon ESG Target Screened Index dans la gestion d'un portefeuille.

¹⁵ Fonds de solidarité FTQ, Plan de développement durable 2017-2018, 2017

En 2018, le Fonds de solidarité FTQ poursuivait sur cette lancée avec un plan de réduction de l'empreinte environnementale de ses activités¹⁶. Ce plan repose sur quatre axes:

- » Réduire l'empreinte carbone de ses investissements ;
- » Accompagner les entreprises dans la transition juste ;
- » Investir dans une économie faible en carbone ;
- » Agir en leader de la transition énergétique juste.

Ce travail en synergie a également poussé le Fonds de solidarité à participer à des travaux sur l'investissement et la transition juste. C'est ainsi que le Fonds a contribué à l'élaboration d'un guide à l'intention des investisseurs pour une transition juste initiée par la London School of Economics and Political Science¹⁷. Ce guide explique pourquoi les investisseurs doivent adopter des principes de transition juste et comment y arriver.

Le Fonds de solidarité FTQ emboîte également le pas dans l'accompagnement de ses entreprises partenaires, vers une transition juste et devient un leader en ce sens dans le domaine de l'investissement privé.

Ce travail auprès d'un tel acteur économique a permis à la FTQ d'approfondir sa conception de la transition juste en soulignant l'importance de viser une diversification de l'économie comme objectif global de la démarche.

LES GOUVERNEMENTS

Bien que les acteurs syndicaux, environnementaux et les investisseurs se joignent au mouvement pour une transition juste, les forces du marché paralysent toujours l'effort des États pour l'atteinte des cibles de l'Accord de Paris. Soyons clairs, la fiscalité et les forces du marché ne pourront pas à elles seules régler une situation qu'elles ont engendrée. Pas plus, d'ailleurs, que le cumul désordonné des gestes individuels de citoyens laissés à eux-mêmes ne suffiront à court ou moyen terme à ralentir ni annuler la production de déchets et de gaz à effet de serre dont la majorité relève de l'infrastructure économique globale. Enfin, il faut constater qu'au niveau mondial, la gouvernance n'est pas adaptée aux changements à apporter au niveau socio-économique,

les courroies de transmission depuis l'ONU, où se signent les accords internationaux, étant à géométrie variable.

De toute évidence, les gouvernements ont un rôle fondamental à jouer pour traduire les engagements internationaux en plans concrets, en mesures tangibles, en efforts coordonnés et en résultats probants. Mais la volonté politique d'agir sérieusement est, elle aussi, à géométrie variable, et parfois bien loin des attentes sociales.

16 Fonds de solidarité FTQ, S'engager dans une transition énergétique juste — le plan du fonds de solidarité FTQ pour réduire les gaz à effet de serre (GES) et freiner les changements climatiques, 2018

17 Nick ROBINS, Vonda BRUNSTING et David WOOD, Changements climatiques et transition juste – Guide pour orienter l'action des investisseurs, 2018

C'est pourquoi la FTQ a initié dès l'automne 2017 des travaux pour organiser un Sommet pour une transition énergétique juste. Rapidement, la CSN, le Fonds de solidarité FTQ, Fondation, la Fondation David Suzuki et Greenpeace ont joint leurs efforts au comité organisateur. Avec l'aide logistique de l'Institut du Nouveau-Monde, l'événement a attiré environ 300 personnes au Palais des Congrès, à Montréal, les 23 et 24 mai 2018 et. Durant ces deux jours, des acteurs de la société civile ont discuté des enjeux d'une transition énergétique juste. À tour de rôle, les intervenants, qu'ils soient issus du milieu syndical, environnemental, patronal, scientifique, des arts ou encore que ce soient des investisseurs, des acteurs économiques tels que les chambres de commerce, le milieu de l'agriculture, les Premières Nations ou les jeunes, se sont entendus sur les constats suivants :

- » Il y a urgence d'agir, le réchauffement climatique s'accélère et les cibles de 1,5 et 2 °C seront rapidement dépassées si des actions immédiates ne sont pas prises ;
- » Un virage important doit s'opérer rapidement concernant nos habitudes de consommation et de production ;
- » La transition énergétique est une opportunité pour un nouveau développement économique ;
- » Tous ont une responsabilité en matière de justice sociale pour éviter que la crise climatique et la transition énergétique ne deviennent un vecteur de crise économique et sociale ;
- » La transition juste est une réponse incontournable à l'urgence climatique d'agir ;
- » Le défi de la transition énergétique juste est à la portée du Québec tant au niveau de l'innovation, de l'éducation, des ressources économiques que la capacité des acteurs de la société civile à échanger sur ces importants enjeux ;
- » Le gouvernement du Québec doit assumer son leadership ;
- » La transition énergétique doit être planifiée et orchestrée pour être juste ;
- » Le dialogue social est essentiel et doit se poursuivre.



Ces acteurs ont décidé de poursuivre leurs discussions et d'aller le plus loin possible dans une transition énergétique juste. Cette démonstration de consensus a permis d'interpeller le gouvernement du Québec. La FTQ demande depuis 2019 la mise en place d'un groupe de travail tripartite, regroupant les syndicats, les organisations d'employeurs et les ministères concernés, sur l'adaptation du concept international de transition juste aux réalités du Québec, une refonte des programmes de financement et la création d'indicateurs de résultats. En 2021, l'Assemblée nationale du Québec adoptait ces deux importantes motions :

MOTION ADOPTÉE LE 6 OCTOBRE 2021

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la transition écologique exigera une adaptation du marché du travail et qu'il s'agit d'une responsabilité qui doit être assumée par l'ensemble de la société québécoise;

QU'elle rappelle l'ouverture des ministres de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, exprimée lors de l'étude des crédits budgétaires 2021-2022, à réunir les travailleurs et le patronat autour du chantier de la transition juste;

QU'elle rappelle que la transition juste constitue un des principes importants du Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec;

QU'elle demande au gouvernement de mettre sur pied sans délai un groupe de travail interministériel sur la transition juste auquel participeront également, en nombre paritaire, des représentants des associations de travailleurs et des associations d'employeurs, permettant d'accompagner les secteurs économiques et de la main-d'œuvre afin qu'ils puissent saisir les occasions favorables qui émergent de la transition climatique et, au besoin, en limiter les impacts sur la compétitivité et l'emploi.

MOTION ADOPTÉE LE 9 DÉCEMBRE 2021

QUE l'Assemblée nationale souligne l'engagement du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques;

QU'elle rappelle la démarche entreprise par la commission des partenaires du marché du travail visant à identifier les compétences nécessaires à la réalisation du plan pour une économie verte;

QU'elle rappelle la motion adoptée le 6 octobre 2021 demandant au gouvernement de mettre sur pied sans délai un groupe de travail interministériel et paritaire entre travailleurs et employeurs sur la transition juste;

QU'elle demande au gouvernement de produire une étude prospective des impacts des changements climatiques sur l'emploi et d'identifier des sources de financement de la transition juste;

QU'enfin, elle appuie la Déclaration sur la transition juste présentée lors de la 26e conférence des parties à Glasgow le 4 novembre 2021.

Il est clair que la transition juste se fera avec l'ensemble des acteurs de la société civile ou elle ne se fera pas. Le défi est donc maintenant de sortir du cadre théorique et d'appliquer une réelle transition juste pour les centaines de milliers de travailleurs et de travailleuses au Québec, ainsi que leur communauté qui aura à subir les impacts des changements climatiques.

Pour se faire, le travail devra se faire dans chacun des milieux de travail et dans chacune des communautés, mais également, au niveau du gouvernement qui devra mettre en place les législations, les programmes et les mesures sociales nécessaires tout en revoyant sa gouvernance.

Le gouvernement doit assumer un leadership et mettre en place les structures, mesures et mécanismes qui permettraient aux différents acteurs, dont les organisations syndicales, de coordonner leurs efforts et de jouer pleinement leur rôle dans la transition juste. Finalement, le financement de la transition juste est également un enjeu primordial et l'État doit voir dans une lutte préventive contre les changements climatiques un investissement socialement et économiquement mobilisateur et rentable, plutôt qu'un fardeau.

Actuellement, le gouvernement fédéral mène des consultations pour la mise en place d'une législation sur la transition juste.

OUI, MAIS AU QUÉBEC ET AU CANADA, ÇA DONNE QUOI DE FOURNIR DES EFFORTS SI LES AUTRES PAYS POLLUENT PLUS QUE NOUS ?

Le Canada et le Québec se sont engagés à respecter les cibles de l'Accord de Paris. On pourrait penser que cela ne pèse pas beaucoup dans la balance mondiale. Bien au contraire !

- » Le Canada se réchauffe, en moyenne, à un rythme deux fois plus élevé que le reste de la planète, et le nord du pays se réchauffe encore plus rapidement ¹⁸ ;
- » Chaque Canadien produit en moyenne 22 tonnes de gaz à effet de serre par année, le résultat le plus élevé de tous les membres du G20, équivalant à près de trois fois la moyenne du G20¹⁹ ;
- » Le Canada est le pays du monde dont le mode de vie et la structure économique produisent le plus de déchets et de GES par habitant.

Dans cette perspective, le Québec et le Canada ont une responsabilité aussi importante dans la lutte contre les changements climatiques. Ils disposent de nombreux atouts politiques, économiques et sociaux, de même que des avantages uniques (centres de recherche, innovation, grand bassin d'énergies renouvelables, etc.) pour relever ce défi, tout en poursuivant leur développement économique dans une perspective de justice sociale.

Pour la FTQ, mieux vaut être acteur que spectateur de son propre changement.

C'est pourquoi la FTQ participe depuis 2015 activement dans les Conférences des parties (COP) de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques (CCNUCC). La centrale agit également comme porte-parole de la circonscription syndicale internationale dans les travaux du Forum sur l'implantation des mesures de ripostes et de son comité d'experts. C'est à cet endroit où il est question de transition juste.

¹⁸ Elizabteh BUSH et Donald S. LEMMEN, Rapport sur le climat changeant du Canada, 2019

¹⁹ Climate Transparency, Brown to green, the G20 transition to a low-carbon economy, 2018

7. La transition juste - Un plan et une méthode

Directement ou indirectement, les milieux de travail sont interpellés par l'effort de lutte contre les changements climatiques. Dès à présent, il importe de concevoir et d'amorcer une transition juste dans chaque secteur ou communauté pour prévenir les difficultés qui découleraient d'une transition précipitée, imposée, désordonnée.

A contrario, la transition énergétique en cours peut générer des opportunités pour les milieux de travail et les communautés (ex. : qualité de l'air, retombées

économiques, création de postes ou de tâches nouvelles et intéressantes, dynamisation de certaines filières industrielles, etc.).

Dès à présent, les travailleurs et les travailleuses peuvent prendre les devants et imaginer, voire provoquer des changements préventifs, constructifs et porteurs d'avenir dans leurs milieux de travail et leurs communautés. Si la transition juste interpelle les acteurs sociaux à tous les échelons, elle ne pourra porter pleinement ses fruits que si elle s'amorce dans les milieux de travail et s'appuie sur ceux qui y œuvrent.

EN MILIEU DE TRAVAIL

La FTQ a ciblé cinq étapes pour atteindre une transition juste réussie, mais dans tous les cas, il faut bien cibler la porte d'entrée :

ÉTAPE 1 — SAVOIR DE QUOI NOUS PARLONS ET SENSIBILISER LES MEMBRES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Cela signifie que les travailleurs et les travailleuses doivent comprendre l'impact de leur travail sur l'environnement pour pouvoir agir sur les causes. Ce guide est une première réponse à ces questions, mais une multitude d'outils existent. N'hésitez pas à communiquer avec la FTQ pour en savoir plus.

Une fois que cela est fait, il faut mesurer sur une base scientifique et par des analyses rigoureuses ces hypothèses.

Les champs d'analyse peuvent être les suivants :

- » L'impact environnemental de l'entreprise sur la communauté visée avec l'analyse de sa production de GES ;
- » L'impact sur la santé publique de l'entreprise sur la communauté visée en chiffrant les coûts directement liés ;
- » L'analyse économique basée sur le genre dans la communauté visée
- » L'évaluation des pratiques de transport de l'entreprise, autant pour ses employés que pour ses opérations ;
- » L'apport économique de l'entreprise dans sa région et l'impact advenant une fermeture ;
- » Une première évaluation des coûts que représenteraient la ou les transformations ;
- » Identifier les enjeux (forces, faiblesses, problèmes et menaces).

ÉTAPE 2 — PLANIFIER LA TRANSITION JUSTE

À cette étape, il faut connaître les solutions existantes pour parvenir aux changements désirés. Il y a deux façons de faire cette étape : la connaissance scientifique et la connaissance professionnelle de chacun des travailleurs et des travailleuses. Il faut également cibler avec qui

nous voudrions travailler pour effectuer la transition. Cela peut être d'autres syndicats, des investisseurs, des élus ou des chercheurs. Bien sûr, il faut également avoir des discussions avec l'employeur.

ÉTAPE 3 — LA MISE EN ŒUVRE

Le dialogue social est une étape incontournable. En tout temps, il faut avoir la marge de manœuvre nécessaire pour opérer la transition. Cela requiert quelquefois d'entrer en communication avec des organisations ou des personnes qui ne croient pas dans la transition juste ou qui trouvent que l'urgence climatique ne permet plus de prendre le temps de faire les choses correctement. Sans ce dialogue, de nombreuses heures peuvent être perdues et peuvent ralentir de façon importante la transition.

Par la suite, il faut du financement pour réaliser la transition une fois les analyses réalisées et le dialogue social amorcé, il faut que les travailleurs et les travailleuses, ainsi que leurs employeurs, entrent dans un exercice de montage financier pour effectuer les changements souhaités rapidement et de manière efficace. Cette étape peut également se faire avec des investisseurs tels que le Fonds de solidarité FTQ. Le financement proviendra des sources suivantes :

Les investisseurs privés, tel que le Fonds de solidarité FTQ ;

- » Les entreprises elles-mêmes ;
- » Les fonds publics, tels que le Fonds d'électrification et de lutte aux changements climatiques et le système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE).

Ce financement doit être conditionnel aux critères suivants :

- » La ou les mesures devront viser une diminution calculable des émissions de GES du fait des activités de l'entreprise ;
- » La mise en place d'un comité paritaire sur la transition énergétique juste ;
- » Des retombées positives pour les conditions de travail, dont une entente de maintenir des emplois décents de la part de l'employeur et de mettre en place les ressources mécanismes assurant la formation nécessaire à la gestion harmonieuse des changements ;

ÉTAPE 4 — S'AJUSTER

Il faut garder en tête que ce sont les changements climatiques qui sont à la base de toute cette opération. Il faut donc être en mesure d'évaluer s'il y a eu une diminution des GES à la suite des transformations dans l'entreprise. À défaut de quoi, nous retournons à la case départ et les emplois redeviennent possiblement en danger. Si tel est le cas, des ajustements doivent être apportés le plus rapidement possible.

ÉTAPE 5 — PÉRENNISER LA DÉMARCHÉ

N'oublions pas que tout au long du processus différents acteurs ont été mobilisés. Un dialogue social a été entrepris et des alliances ont été forgées. C'est donc le bon moment pour créer des structures de concertation socio-économique ou de participer à celles existantes pour diversifier l'économie de sa région et de s'assurer que l'on ne retourne pas dans la situation précédente. C'est ce que l'on appelle la résilience des communautés dans sa capacité d'adaptation.

Le rôle de la FTQ est d'accompagner les milieux de travail qui voudront opérer une transition juste. La centrale a mis au point une structure de laboratoires de transition juste basée sur les cinq étapes précédentes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour en savoir plus.

UNE NOUVELLE ÉCONOMIE SELON LE PRINCIPE D'UNE TRANSITION JUSTE TRANSFORMATIVE

Ultimement, l'objectif demeure de prendre en main nos conditions de vie et de travail. Il existe une multitude d'endroits où nous pouvons avoir une influence au niveau socio-économique. Ce faisant, nous devenons des acteurs politiques ayant une influence sur notre milieu. Il faut donc cibler et participer aux endroits où nous pouvons faire une différence, que ce soit au sein d'un comité de citoyens ou dans une organisation telle que les Conseils régionaux de l'environnement. Bien sûr, nos syndicats et les Conseils régionaux de la FTQ demeurent des endroits incontournables.

Il faut revoir notre modèle économique et viser un développement aspirant à une croissance sociale. Le modèle de la croissance économique à tout prix a atteint ses limites.

Des acteurs économiques, tel que le Fonds de solidarité FTQ peuvent également nous accompagner dans cette démarche.

8. Rôle de la FTQ

La FTQ a comme objectif de défendre ses membres, de s'assurer de la sauvegarde et la création d'emplois et de lutter contre toutes formes d'inégalités sociales et d'exclusions.

C'est donc par l'accompagnement des milieux de travail et de ses syndicats affiliés que se déroulera le rôle de la FTQ. Elle sera aux côtés de tous celles et ceux qui lèveront la main.

Elle s'assurera également de jouer son rôle politique et d'user de tout son pouvoir d'influence pour faire adopter les mesures et législations nécessaires, ainsi que le financement adéquat pour une transition juste.

LA FTQ EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

Page Facebook : Transition juste FTQ

Pour nous joindre :

Patrick Rondeau : prondeau@ftq.qc.ca

